

Sus aux voleurs! : une tablette en bronze à inscription grecque du Musée de Genève

Autor(en): **Dunant, Christiane**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica**

Band (Jahr): **35 (1978)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-27785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Sus aux voleurs!

Une tablette en bronze à inscription grecque du Musée de Genève

Par Christiane Dunant, Genève

Cette tablette (pl. 8) est entrée dans les collections du Musée d'art et d'histoire à Genève il y a une douzaine d'années, comme exemple d'une inscription grecque non monumentale, sur un support autre que la pierre. Puisse-t-elle aujourd'hui servir d'intermédiaire pour apporter, non des imprécations, mais vœux et félicitations à un ami de longue date!

Inv. MAH 20151. Plaquette rectangulaire en tôle de bronze, brisée à l'angle inférieur droit. Petit trou de fixation au milieu du bord supérieur. Patine vert foncé. Dim. en centimètres: $8,1 \times 5,5 \times 0,05$; h. l.: $\pm 0,5$; interl.: $0,1-0,25$. Acquisée en 1964 dans le commerce des antiquités.

Les lettres ont été tracées au ciselet sur la plaquette préalablement recuite, l'extrémité de chaque trait étant en outre marquée d'un point frappé au poinçon. Certaines lettres ont encore été reprises en pointillé, entièrement ou partiellement: on en voit des exemples à toutes les lignes, sauf aux l. 3 et 5. Il s'agissait sans doute de mieux marquer certains traits mal venus.

L'écriture est difficile à dater: elle n'a pas les caractéristiques d'une cursive, et cependant la frappe du ciselet, dirigé à la main sur le métal, lui confère un aspect plus souple que la gravure sur pierre. On remarquera, d'une part, l'emploi de formes «lunaires» pour l'épsilon, le sigma et l'oméga; cela ne nous apporte toutefois pas de renseignement chronologique très utile, car elles apparaissent, on le sait, dès le IV^e siècle avant J.-C. en paléographie, particulièrement sur des tablettes de plomb¹. D'autre part, l'alpha présente une barre médiane brisée, à part deux exceptions à la l. 2, et deux autres à la l. 9 (barres droites), et le pi est équilibré, avec deux hastes d'égale longueur. Ces caractéristiques apparaissent en règle générale à la fin du II^e siècle et vers le début du I^{er} siècle avant J.-C. Elles permettent donc de fixer au moins un *terminus post quem* pour notre tablette: début du I^{er} siècle avant J.-C., la limite la plus basse pouvant se situer vers le II^e siècle après J.-C.

L'inscription comporte de nombreuses fautes, comme il arrive fréquemment dans des textes de ce genre. C'étaient de simples particuliers qui les faisaient écrire par un tiers: ici un bronzier, peut-être plus expert en ciselure qu'en orthographe, et qui prenait sous dictée, ou recopiait tout ce qu'on lui proposait.

1 Cf. Ad. Wilhelm, *Über die Zeit einiger attischen Fluchtafeln*, *ÖJh.* 7 (1904) 107.

Il en est résulté des fautes d'orthographe et d'inattention, des ruptures de construction, des erreurs de temps ou de personne dans les verbes. Pour arriver à un texte cohérent, il a donc fallu opérer des corrections et redresser certaines constructions. Voici ce texte corrigé; les notes critiques qui le suivront donneront les formes originelles dans le commentaire.

Ἀνατίθῃμι μητρί σε θεῶν
 χρυσᾶ ἀπ(ώ)λεσ(α) πάντα ὦ-
 στε ἀναζητῆσ(α)ι αὐτ-
 4 ἦν καὶ ἐς μέσον ἐνε-
 κκεῖν πάντα καὶ τοὺς
 ἔχοντες κολάσεσθα-
 ι ἀξίως τῆς αὐτῆς δυνά-
 8 με(ω)ς καὶ μήτε αὐτ[ῆν]
 καταγέλαστον ἔσεσθ[αι].

1 Après μητρί, on voit un sigma lunaire, puis l'amorce d'une lettre semicirculaire, à peine ébauchée, qui pourrait être un epsilon; puis vient le thêta de θεῶν, qui semble avoir été regravé. On a l'impression qu'il y a eu là une confusion dans la gravure du texte avec, peut-être, des oublis et des corrections.

2 ἀπόλεσε pour ἃ ἀπόλεσε; il a fallu mettre la forme correcte de la 1^{re} personne du singulier, puisque le sujet doit en être celui du verbe de la l. 1. Pour la confusion fréquente ο – ω, cf. W. Ra-behl, *De sermone defixionum Atticarum* (Diss. Berlin 1906) 11.

3 ἀναζητήσῃ; il a fallu passer d'une forme personnelle à l'infinitif pour avoir une construction infinitive uniforme des quatre verbes dépendant de ὦστε.

4 Les deux premières lettres ont été reciselées en surcharge sur deux autres lettres – T et M – écrites par erreur.

6 L'emploi d'un nominatif pluriel (ἔχοντες) à la place de l'accusatif était devenu si courant qu'il n'y a plus lieu d'effectuer la correction².

7/8 δυνά/μενος; cette faute d'inattention était sans doute due à la coupure du mot à la suite du changement de ligne.

Traduction

Je te livre à la Mère des dieux, afin qu'elle découvre tout l'or que j'ai perdu, qu'elle révèle tout en public, qu'elle punisse ceux qui le détiennent, d'une façon digne de sa puissance, et qu'elle ne soit pas tournée en dérision.

Commentaire

Nous avons affaire ici à ce que l'on appelle communément une tablette d'imprécation, établie contre un ou des voleurs, avec prière à la divinité de les retrouver, de récupérer l'or dérobé et de châtier les coupables. S'il faut bien lire

2 Cf., par exemple, Ph. Bruneau, *Recherches sur les cultes de Délos à l'époque hellénistique et à l'époque impériale* (Paris 1970) 654.

σε à la l. 1³, le lésé s'adresse directement à son voleur inconnu pour le vouer à la vindicte de la Mère des dieux, alors qu'à la l. 4 il appelle le châtimement de la divinité sur d'éventuels receleurs. Il s'agit là d'une véritable «plainte contre inconnus», selon les termes de Paul Moraux à propos de tablettes de ce type⁴. Celles-ci sont en fait assez rares. En effet, parmi les tablettes d'imprécation connues, dont la plupart, inscrites sur une feuille de plomb, puis enroulées et introduites secrètement dans une tombe, ne comportent que des formules de malédiction contre des personnes désignées nommément, une quinzaine seulement, en grec et en latin, ont trait à des affaires de vol. A. Audollent en a donné une liste dans son étude fondamentale sur les tablettes d'imprécation⁵. Deux autres tablettes ont été publiées, ayant trait à des voleurs: une lamelle de plomb de Délos, en rapport avec le vol d'un bracelet⁶, et une plaquette, en plomb également, trouvée à l'agora d'Athènes, dévouant aux dieux infernaux un voleur de couvertures et d'un matelas⁷.

Il est rare aussi de trouver des tablettes de ce type en bronze. Audollent n'en signale que deux: D.T., n^{os} 196 et 212. La première, pliée et attachée, provenant de Cumes, porte une malédiction en latin contre une femme. La seconde, trouvée également en Italie, à Bruttium, se rapproche davantage de la nôtre; il s'agit en effet d'une imprécation contre deux personnes désignées nommément qui avaient «négligé» de rendre des vêtements et de l'argent à eux confiés. Elle était probablement affichée dans un sanctuaire, au vu de tous, pour inviter les intéressés à restituer les biens gardés indûment par-devers eux. C'est de cette façon aussi que la tablette du Musée de Genève devait être suspendue dans un sanctuaire de la Mère des dieux, c'est-à-dire, en toute probabilité, de Cybèle-Rhêa. Mais lequel, et où? Il nous est malheureusement impossible de répondre à cette question, faute d'informations.

Aux dires du vendeur, la tablette proviendrait d'Asie Mineure. Cela paraît plausible, car le culte de Cybèle, originaire de Phrygie, y était largement répandu⁸, celui de la μήτηρ θεῶν, même anonyme, aussi⁹.

D'autre part, il est intéressant de constater que le seul groupe homogène de tablettes d'imprécation contre des voleurs que nous connaissions provient aussi

3 J'ai pris ce parti pour tenir compte des lettres visibles entre μητρί et θεῶν, à la l. 1, malgré la séparation insolite entre les deux mots introduite par ce pronom.

4 Paul Moraux, *Une défexion judiciaire au Musée d'Istanbul*, Académie royale de Belgique, Classe Lettres, Mémoires in-8°, 54, 2 (1960) 4 n. 4.

5 A. Audollent, *Defixionum tabellae* ... (Paris 1904) (cité ci-dessous D.T.) XC et 472.

6 Ph. Bruneau, op. cit. 650-655.

7 G. W. Elderkin, *Two Curse Inscriptions*, *Hesperia* 6 (1937) 389sqq.

8 Cf. Marcella Santorio, *Epitheta deorum in Asia Graeca cultorum ex auctoribus graecis et latinis*, *Testi e documenti per lo studio dell'Antichità* 44 (Milano 1973) 185-190.

9 Il faut traiter ces identifications avec prudence, car Cybèle n'est pas la seule déesse à être appelée la Mère des dieux, cf. L. Robert, *Etudes anatoliennes* (Paris 1937) 106, 287, 334, 403, entre autres.

d'Asie Mineure: il s'agit de celles qui ont été trouvées dans le sanctuaire de Déméter à Cnide¹⁰. Bien qu'elles fussent en plomb, elles étaient sans doute aussi affichées¹¹. Elles sont plus développées que notre texte, dans la mesure où, malgré leur état parfois lacunaire, on y reconnaît des formules plus élaborées, assorties de menaces et de malédictions précises. Mais certains termes y apparaissent, qui se trouvent aussi dans notre inscription: l'emploi de ἀνατίθημι (D.T., n° 4 a, l. 1 et 7, et B, l. 1, 7 et 11), pour marquer la dévotion à une divinité¹²; celui de ἀπόλλυμι, pour exprimer une perte par vol (D.T. n° 4 B, l. 1: ἦν ἀπώλεσ[α] n° 6, l. 3: ὁ ἀπώλεσεν n° 12, l. 2: ἀπολέσ[αντα]); la notion de châtiement: D.T. n° 3, l. 13: κολαζόμενοι, n° 8, l. 22: κόλασις. Il existe donc des correspondances entre notre tablette et celles du sanctuaire de Déméter à Cnide. Il vaut la peine sans doute de rappeler aussi qu'il existe en Asie Mineure, en Lydie plus précisément, des liens étroits, allant jusqu'à la fusion, entre Cybèle et Déméter¹³.

Par la tablette de bronze du Musée de Genève, nous savons maintenant que, parmi les nombreux sanctuaires consacrés à la Mère des dieux en Asie Mineure, l'un d'entre eux, au moins, accueillait aussi, comme le faisait celui de Déméter à Cnide, les prières et les vœux des victimes de voleurs.

10 D.T., nos 1–13, et plus particulièrement les nos 2, 3, 4B, 6, 12.

11 Cf. Paul Moraux, op. cit. 4 n. 4.

12 Cf. Jean Rudhardt, *Notions fondamentales de la pensée religieuse et actes constitutifs du culte dans la Grèce classique* (Genève 1958) 214–218, sur le sens de ἀνατίθεναι.

13 Cf. RE, s.v. *Demeter* (1901) 2745, § 34.